



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Annuaire de l'inspection du travail



Gers

Directeur départemental de la DDETSPP : Antoine MAILLARD

Directeur départemental adjoint : Jean-Luc CATANAS

Cité Administrative - Place de l'ancien Foirail - 32020 AUCH Cedex 9

ddetspp@gers.gouv.fr

Les bureaux de l'Inspection du travail sont situés 27 bis, rue de Boubée 32000 AUCH

Service de renseignements

Réception du public : sur rendez-vous via le site

<https://www.smartagenda.fr/pro/directe-occitanie/rendez-vous/>

Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi de 9h à 11h 30 et de 13h30 à 16h



1 unité de contrôle avec 5 sections

Responsable de l'unité de contrôle : Cyrille BORTOLUZZI

ddetspp-uc1@gers.gouv.fr

Agent de contrôle

BONNET Pierre - Inspecteur du travail - 05 81 67 24 41

Section 320101

La section 1.1 à vocation agricole reçoit une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole exerçant leurs activités sur les communes suivantes :

Communes d'Aignan; Arblade-le-Bas; Aurensan; Avéron-Bergelle; Barcelonne-du-Gers; Bernède; Bouzon-Gellenave; Cahuzac-sur-Adour; Castelnavet Caumont; Corneillan; Fustérouau; Gée-Rivière; Goux; Labarthète; Lannux; Lelin-Lapujolle; Loussous-Débat; Margouët-Meymes; Maulichères; Maumusson-Laguian; Pouydraguin; Projan; Riscle; Sabazan; Saint-Germé; Saint-Mont; Sarragachies; Ségos; Tarsac; Termes-d'Armagnac; Vergoignan; Verlus; Viella (Canton Adour gersoise)

Communes de Barran; Le Brouilh-Monbert; Lasséran; Pavie; Saint-Jean-le-Comtal (Canton Auch 1)

Communes de Bascous; Bazian; Belmont; Bezolles; Caillavet; Callian; Castillon-Debats; Cazaux d'Anglès; Courrensan; Dému; Gazax-et-Baccarisse; Justian; Lannepax; Lupiac; Marambat; Mirannes; Mourède; Noulens; Peyrusse-Grande; Peyrusse-Vieille; Préneron; Ramouzens; Riguepeu; Roquebrune; Roques; Rozès; Saint-Arailles; Saint-Jean-Poutge; Saint-Paul-de-Baïse; Saint-Pierre-d'Aubézies; Séailles; Tudelle; Vic-Fezensac (Canton de Fezensac)

Communes d'Arblade-le-Haut; Ayzieu; Bétous; Bourrouillan; Campagne-d'Armagnac; Castex d'Armagnac; Caupenne-d'Armagnac; Cazaubon; Cravencères; Espas; Estang; Le Houga; Lannemaignan; Lanne-Soubiran; Larée; Laujuzan; Lias-d'Armagnac; Loubédat; Luppé-Violles; Magnan; Manciet; Marguestau; Mauléon-d'Armagnac; Maupas; Monclar; Monguilhem; Monlezun d'Armagnac; Mormès; Nogaro; Panjas; Perchède; Réans; Sainte-Christie-d'Armagnac; Saint Griède; Saint-Martin-d'Armagnac; Salles-d'Armagnac; Sion; Sorbets; Toujouse; Urgosse (Canton de Grand Bas Armagnac)

Communes d'Aux-Aussa; Barcugnan; Bazugues; Beccas; Belloc-Saint-Clamens; Berdoues; Betplan; Castex; Clermont-Pouyguillès; Duffort; Estampes; Haget; Idrac-Respaillès; Laas; Labéjan; Lagarde Hachan; Laguian-Mazous; Lamazère; Loubersan; Malabat; Manas-Bastanous; Marcellan; Miélan; Miramont-d'Astarac; Mirande; Moncassin; Montau; Mont-de-Marrast; Montégut-Arros; Ponsampère; Sadeillan; Sainte-Aurence-Cazaux; Sainte-Dode; Saint-Élix-Theux; Saint-Martin; Saint-Maur; Saint-Médard; Saint-Michel; Saint-Ost; Sarraguzan; Sauviac; Villecomtal-sur-Arros; Viozan (Canton Mirande Astarac)

Communes d'Armentieux; Armous-et-Cau; Bars; Bassoues; Beaumarchés; Blousson-Sérian; Castelnaud-d'Anglès; Cazaux-Villecomtal; Couloumé-Mondebat; Courties; Estipouy; Galiac; L'/sle de-Noé; Izotges; Jû-Belloc; Juillac; Ladevèze-Rivière; Ladevèze-Ville; Lasserade; Laveraët; Louslitges; Marciac; Mascaras; Monclar-sur-Losse; Monlezun ; Monpardiac; Montesquiou; Mouchès; Pallanne; Plaisance; Pouylebon; Préchac-sur-Adour; Ricourt; Saint-Aunx-Lengros; Saint-Christaud; Saint-Justin; Scieurac-et-Flourès; Sembouès; Tasque; Tieste-Uragnoux; Tillac; Tourdun; Troncens (Canton de Pardiac Rivière Basse)

La section 1.1 est compétente pour les entreprises appartenant aux coopératives agricoles suivantes:

Les entreprises regroupées au sein de l'UES CCN 5 branches du Groupe VIVADOIR (à l'exception de la SAS VECTEO qui relève de l'activité transports)

Les entreprises regroupées au sein de l'UES GERSYCOOP (à l'exception de la SAS GERSYFRET qui relève de l'activité transports)

Les entreprises regroupées au sein de l'UES PLAIMONT

La section 1.1 exerce également une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus, à l'exclusion des entreprises relevant de l'activité transports, sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les communes suivantes:

Communes d'Arblade-le-Haut; Ayzieu; Bétous; Bourrouillan; Campagne-d'Armagnac; Castex d'Armagnac; Caupenne-d'Armagnac; Cazaubon; Cravencères; Espas; Estang; Le Houga; Lannemaignan; Lanne-Soubiran; Larée; Laujuzan; Lias-d'Armagnac; Loubédat Luppé-Violles; Magnan; Manciet; Marguestau; Mauléon-d'Armagnac; Maupas; Monclar; Monguilhem; Monlezun-d'Armagnac; Mormès; Nogaro; Panjas; Perchède; Réans; Sainte-Christie-d'Armagnac; Saint-Griède; Saint-Martin-d'Armagnac; Salles-d'Armagnac; Sion; Sorbets; Toujouse; Urgosse (Canton de Grand Bas Armagnac)

Communes d'Aignan; Arblade-le-Bas; Aurensan; Avéron-Bergelle; Barcelonne-du-Gers; Bernède; Bouzon-Gellenave; Cahuzac-sur-Adour; Castelnavet; Caumont; Corneillan; Fustérouau; Gée-Rivière; Goux; Labarthète; Lannux; Lelin-Lapujolle; Loussous-Débat; Margouët-Meymes; Maulichères; Maumusson-Laguian; Pouydraguin; Projan; Riscle; Sabazan; Saint-Germé; Saint-Mont; Sarragachies; Ségos; Tarsac; Termes-d'Armagnac; Vergoignan; Verlus; Viella (Canton Adour gersoise)

Commune d'Auch: Quartier IRIS 0101 centre basse ville

IRIS 0202 faubourg Nord-Ouest IRIS 0203 faubourg Nord

La section 1.1 est également compétente sur l'ensemble des implantations de la POSTE dans le département du Gers.

Agent de contrôle

CARCELLER Alison - Inspectrice du travail - 05 81 67 24 41

Section 320102

La section 1.2 à vocation agricole reçoit une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole exerçant leurs activités sur les communes suivantes :

Commune d'Auch, à l'exception de la Caisse MSA Midi-Pyrénées Sud

Communes d'Arrouède ; Aujan-Mournède; Aurimont; Aussos; Bédéchan; Bellegarde; Bézues Bajon ; Boulaur; Castelnau-Barbarens; Cabas-Loumassès; Chélan; Cuélas; Esclassan-Labastide; Faget-Abbatia; Labarthe; Lalanne-Arqué; Lamagère; Lartigue; Loumasses; Lourties-Monbrun; Manent-Montané Masseube; Meilhan; Monbardon; Moncorneil-Grazan; Monferran-Plavès; Monlaur-Bernet; Monties; Mont-d'Astarac; Panassac; Ponsan-Soubiran; Pouy-Loubrin; Saint Arroman; Saint-Blancard; Samaran; Saramon; Sarcos; Seissan; Sémézies-cachan; Sère; Tachaires; Tirent-Pontéjac; Traversères (Canton de Astarac Gimone)

Communes d'Ansan; Aubiet; Blanquefort; L'Isle-Arné; Juilles; Lahitte; Leboulin; Lussan; Marsan; Montégut; Montiron; Nougroule; Saint-Caprais (Canton de Auch 2)

Communes d'Auterive; Boucagnère; Durban; Haulies; Lasseube-Propre; Orbessan; Ornézan; Pessan; Sansan (Canton de Auch 3)

Communes d'Avezan; Bivè; Brugnens; Cadeilhan; Castelnau d'Arbieu; Castéron; Céran; Cézan; Estramiac; Fleurance; Gaudonville; Gavarret-sur-Aulouste; Goutz; Lalanne; Lamothe-Goas; Magnas; Mauroux; Miramont-Latour; Montestruc-sur-Gers; Pauilhac; Pessoulens; Pis; Préchac; Puységur; Réjaumont; Saint-Clar; Saint-Créac; Saint-Léonard; Sainte-Radegonde; La Sauvetat; Taybosc; Tournecoupe; Urdens (Canton de Fleurance Lomagne)

Communes d'Antras; Augnac; Biran; Bonas; Castillon-Massas; Castin; Crastes; Duran; Jegun; Lavardens; Mérens; Mirepoix; Montaut-les-Créneaux; Ordan-Larroque; Peyrusse-Massas; Preignan; Puycasque; Roquefort; Roquelaure; Sainte-Christie; Saint-Lary; Tourrenquets ; (Canton de Gascogne Auscitaine)

Communes d'Ardizas; Avensac; Bajonnette; Beaupuy; Catonvielle; Cologne; Encausse; Escorneboeuf; Gimont; Giscaro; Homps; Labrihe; Mansempuy; Maravat; Maurens; Mauvezin; Monbrun; Monfort; Razengues; Roquelaure-Saint-Aubin; Sainte-Anne; Saint-Antonin; Saint Brès; Saint-Cricq; Sainte-Gemme; Saint-George; Saint-Germier; Sainte-Marie; Saint-Orens; Saint-Sauvy; Sarrant; Sérempey; Sirac; Solomiac; Thoux; Touget (Canton de Gimone Arrats)

Communes d'Auradé; Clermont-Saves; Endoufielle; Fregouville; L'Isle-Jourdain; Lias; Marestaing; Monferran-Savès; Pujaudran; Ségoufielle (Canton de l'Isle Jourdain)

Communes de Berrac; Castéra-Lectourois; Castet-Arrouy; Flamarens; Gazaupouy; Gimbrède; L'Isle-Bouzon ; Lagarde; Larroque-Engalin ; LECTOURE ; Ligardes ; Marsolan; Mas-d'Auvignon ; Miradoux ; Pergain-Taillac; Peyrecave; Plieux ; Pouy-Roquelaure ; La Romieu ; Saint-Antoine; Saint-Avit-Frandat; Saint-Martin-de-Goyne; Sainte-Mère; Saint-Mézard; Sempesserre; Terraube (Canton de LECTOURE Lomagne)

Communes de Betcave-Aguin; Bézéril; Cadeilhan ; Castillon-Savès ; Cazaux-Savès; Espaon; Garravet; Gaujac; Gaujan ; Labastide-Savès; Lahas; Laymont; Lombez; Monblanc; Mongausy; Montadet ; Montamat ; Montégut-Savès ; Montpézat ; Nizas ; Noilhan ; Pébées ; Pellefigue ; Polastron; Pompiac ; Puylausic ; Sabaillan ; Saint-André ; Saint-Élix-d'Astarac; Saint-Lizier-du Planté; Saint-Loube; Saint-Soulan; Samatan; Sauveterre; Sauvimont; Savignac-Mona; Seysses Savès; Simorre; Tournan; Villefranche (Canton de Val de Save)

La section 1.2 est compétente pour l'ensemble des entreprises appartenant à la coopérative agricole VAL DE GASCOGNE. La section 1.2 exerce également une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus à l'exclusion des entreprises relevant de l'activité transports, sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les communes suivantes:

Communes d'Ardizas; Avensac; Bajonnette; Beaupuy; Catonvielle; Cologne; Encausse; Escorneboeuf; Gimont à l'exception de la société industrielle d'aviation LATECOERE; Giscaro; Homps; Labrihe; Mansempuy; Maravat; Maurens; Mauvezin; Monbrun ; Monfort; Razengues; Roquelaure-Saint-Aubin; Sainte-Anne; Saint-Antonin; Saint-Brès; Saint-Cricq; Sainte-Gemme; Saint-George; Saint-Germier; Sainte-Marie; Saint-Orens; Saint-Sauvy; Sarrant; Sérempey; Sirac; Solomiac; Thoux; Touget (Canton de Gimone Arrats)

Communes d'Auradé; Clermont-Saves; Endoufielle; Fregouville; L'Isle-Jourdain à l'exception de l'entreprise ECOCERT et de la ZAE PontPeyrin; Lias; Marestaing; Monferran-Savès; Pujaudran; Ségoufielle (Canton de l'Isle Jourdain)

Commune d'Auch: Quartiers IRIS 0601 Auch rural

Entreprise SAGEA (IRIS 204)

La section 1.2 est également compétente sur l'ensemble des implantations EDF et ENEDIS dans le département du Gers.

Agent de contrôle

ACTRY Jean-Marie - Inspecteur du travail - 05 81 67 24 41

Section 320103

La section 1.3 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteur agricole et entreprises relevant de l'activité transports exclus) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les communes suivantes :

Communes d'Arrouède; Aujan-Mournède; Aussos; Bédéchan; Bellegarde; Bézues-Bajon Boulaur; Castelnau-Barbarens; Cabas-Loumasses; Chélan; Cuélas; Esclassan-Labastide; ; Faget-Abbatial; Lalanne-Arqué; Lamaguere; Lartigue; Lourties-Monbrun; Manent-Montané; Masseube; Meilhan; Monbardon; Moncorneil-Grazan; Monferran-Plavès; Monlaur-Bernet; Monties; Mont-d'Astarac; Panassac; Ponsan-Soubiran; Pouy-Loubrin; Saint-Arroman; Saint-Blancard;; Saint-Martin-Gimois; Samaran; Saramon, à l'exception de l'entreprise LES FERMIERS DU GERS; Sarcos; Seissan; Sère; Semezies-Cachan; Tachaires; Tirent-Pontéjac; Traverseres (Canton de Astarac Gimone)

Communes de Barran; Le Brouilh-Monbert; Lasséran; Pavie; Saint-Jean-le-Comtal (Canton Auch 1)

Communes d'Auterive; Boucagnère; Durban; Haulies; Lasseube-Propre; Orbessan; Ornézan; Pessan; Sansan (Canton de Auch 3)

Communes d'Aux-Aussat; Barcugnan; Bazugues; Beccas; Belloc-Saint-Clamens; Berdoues; Betplan; Castex; Clermont-Pouyguillès; Duffort; Estampes; Haget; Idrac-Respaillès; Laas; Labéjan; Lagarde-Hachan; Laguian-Mazous; Lamazère; Loubersan; Malabat; Manas-Bastanous; Marseillan; Miélan, à l'exception de l'entreprise SUD OUEST HABITAT; Miramont-d'Astarac; Mirande; Moncassin; Montaut; Mont-de-Marrast; Montégut-Arros; Ponsampère; Sadeillan; Sainte-Aurence-Cazaux; Sainte-Dode; Saint-Élix-Theux; Saint-Martin; Saint-Maur; Saint Médard; Saint-Michel; Saint-Ost; Sarraguzan; Sauviac; Villecomtal-sur-Arros; Viozan (Canton Mirande Astarac)

Communes d'Armentieux; Armous-et-Cau; Bars; Bassoues; Beaumarchés; Blousson-Sérian; Castelnau-d'Anglès; Cazaux-Villecomtal; Couloumé-Mondebat; Courties; Estipouy; Galiac; L'Isle-de-Noé; Izotges; Jû-Belloc; Juillac; Ladevèze-Rivière; Ladevèze-Ville; Lasserade; Laveraët; Louslitges; Marciac; Mascaras; Monclar-sur-Losse; Monlezun ;Monpardiac; Montesquiou; Mouchès; Pallanne; Plaisance; Pouylebon; Préchac-sur-Adour; Ricourt; Saint Aunx-Lengros; Saint-Christaud; Saint-Justin; Scieurac-et-Flourès; Sembouès; Tasque; Tieste Uragnoux; Tillac; Tourdu; Troncens (Canton de Pardiac Rivière Basse)

Communes de Betcave-Aguin; Bézéril; Cadeillan ; Castillon-Savès ; Cazaux-Savès; Espaon; Garravet; Gaujac; Gaujan ; Labastide-Savès; Lahas; Laymont; Lombez; Monblanc; Mongausy; Montadet ; Montamat ; Montégut-Savès ; Montpézat ; Nizas ; Noilhan ; Pébées ; Pellefigue ; Polastron; Pompiac ; Puylausic ; Sabaillan ; Saint-André ; Saint-Élix-d'Astarac; Saint-Lizier-du-

Planté; Saint-Loube; Saint-Soulan; Samatan; Sauveterre; Sauvimont; Savignac-Mona; Seysses Savès; Simorre; Tournan; Villefranche (Canton de Val de Save)

Commune d'Auch : Quartiers IRIS 0301 la Hourre

IRIS 0302 le Garros

IRIS 0401 Zone d'activité Sud

GIE LE TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE (IRIS 102)

La section 1.3 est également compétente sur l'ensemble des implantations gérées par l'AGAPEI dans le département du Gers, pour l'entreprise ECOCERT et les entreprises situées dans la ZAE Pont Peyrin sur la commune de l'Isle-Jourdain et pour la société industrielle d'aviation LATECOERE située sur la commune de Gimont.

La section 1.3 est également compétente pour la Caisse MSA Midi-Pyrénées Sud.

Agent de contrôle

LARROUX Nathalie - Inspectrice du travail - 05 81 67 24 41

Section 320104

La section 1.4, à vocation agricole, reçoit une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du secteur agricole exerçant leurs activités sur les communes suivantes :

Communes de Beaumont ; Bretagne-d'Armagnac; Cassaigne ; Castelnau-d'Auzan ; Cazeneuve ; Eauze ; Fourcès; Gondrin; Labarrère ; Lagraulet-du-Gers ; Larressingle; Larroque-sur-l'Osse ; Lauraët; Mansencôme; Montréal; Mouchan (Canton Armagnac Tenarèze)

Communes d'Ayguetinte ; Beaucaire ; Bérault ; Blaziert; Castelnau-sur-l'Auvignon; Castéra Verduzan ; Caussens; Condom ; Lagardère ; Larroque-Saint-Sernin; Maignaut-Tauzia Roquepine; Saint-Orens-Pouy-Petit; Saint-Puy; Valence-sur-Baïse (Canton Baise Armagnac)

La section 1.4 exerce également une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteur agricole et entreprises relevant de l'activité transports exclus), sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les communes suivantes:

Communes de Beaumont; Bretagne-d'Armagnac; Cassaigne ; Castelnau-d'Auzan; Cazeneuve; Eauze ; Fourcès; Gondrin; Labarrère ; Lagraulet-du-Gers ; Larressingle; Larroque-sur-l'Osse ; Lauraët; Mansencôme; Montréal; Mouchan (Canton Armagnac Tenarèze)

Communes d'Ayguetinte ; Beaucaire ; Bérault ; Blaziert; Castelnau-sur-l'Auvignon; Castéra Verduzan ; Caussens; Condom ; Lagardère ; Larroque-Saint-Sernin; Maignaut-Tauzia Roquepine; Saint-Orens-Pouy-Petit; Saint-Puy; Valence-sur-Baïse (Canton Baise Armagnac)

Communes de Bascous; Bazian; Belmont; Bezolles; Caillavet; Callian; Castillon-Debats; Cazaux d'Anglès ; Courrensan; Dému; Gazax-et-Baccarisse; Justian; Lannepax; Lupiac ; Marambat; Mirannes; Mourède; Noulens; Peyrusse-Grande; Peyrusse-Vieille; Préneron ; Ramouzens;

Riguepeu; Roquebrune; Roques; Rozès; Saint-Arilles; Saint-Jean-Poutge ; Saint-Paul-de-Baïse; Saint-Pierre-d'Aubézies; Séailles; Tudelle; Vic-Fezensac (Canton de Fezensac)

Commune d'Auch : Quartiers IRIS 0501 ZA ouest

IRIS 0102 Centre haute Ville, à l'exception du GIE LE TOIT

FAMILIAL DE GASCOGNE

La section 1.4 est également compétente sur l'ensemble des implantations gérées par France Travail dans le département du Gers ainsi que pour l'entreprise LES FERMIERS DU GERS située sur la commune de Saramon.

Agent de contrôle

RIVALS Camille - Inspectrice du travail - 05 81 67 24 41

Section 320105

La section 1.5 est compétente sur l'ensemble du département pour les entreprises relevant de l'activité transports (code NAF 49 à 52) et exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (secteur agricole exclu) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les communes suivantes :

Communes d'Ansan; Aubiet ; Blanquefort ; L'Isle-Arné ; Juilles ; Lahitte; Leboulain; Lussan; Marsan; Montégut; Montiron; Nougaret; Saint-Caprais (Canton de Auch 2)

Communes d'Avezan; Bivès; Brugnens; Cadeilhan; Castelnau d'Arbieu; Castéron; Céran; Cézan; Estramiac; Fleurance ; Gaudonville; Gavarret-sur-Auloust; Goutz ; Lalanne; Lamothe-Goas ; Magnas; Mauroux; Miramont-Latour; Montestruc-sur-Gers; Pauilhac; Pessoulens; Pis; Préchac; Puységur; Réjaumont; Saint-Clar; Saint-Créac; Saint-Léonard; Sainte-Radegonde; La Sauvetat; Taybosc; Tournecoupe; Urdens (Canton de Fleurance Lomagne)

Communes d'Antras; Augnac; Biran; Bonas; Castillon-Massas; Castin; Crastes; Duran; Jegun; Lavardens ; Mérens; Mirepoix ; Montaut-les-Créneaux ; Ordan-Larroque ; Peyrusse-Massas; Preignan; Puycasquier ; Roquefort; Roquelaure ; Sainte-Christie; Saint-Lary; Tourrenquets ;(Canton de Gascogne Auscitaine)

Communes de Berrac; Castéra-Lectouais; Castet-Arrouy; Flamarens; Gazaupouy; Gimbrède; L'Isle-Bouzon; Lagarde; Larroque-Engalin; Lectoure; Ligardes; Marsolan; Mas-d'Auvignon; Miradoux; Pergain-Taillac; Peyrecave; Plieux; Pouy-Roquelaure; La Romieu; Saint-Antoine; Saint-Avit-Frandat ; Saint-Martin-de-Goyne ; Sainte-Mère; Saint-Mézard ; Sempesserre ; Terraube (Canton de Lectoure Lomagne)

Commune d'Auch : Quartiers IRIS 0201 faubourg Sud-Ouest

IRIS 0204 faubourg Ouest, à l'exception de l'entreprise SAGEA IRIS 501 Zone d'activité Nord

La section 1.5 est compétente sur l'ensemble des établissements et des sites de la SNCF et des autres entreprises exerçant une activité dans l'enceinte ferroviaire ou sur les voies ferrées et leur emprise.

Elle est également compétente pour la société SUD OUEST HABITAT dont le siège est situé sur la commune de Miélan.

DDETSPP Gers

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Cité Administrative - Place de l'ancien Foirail - 32020 AUCH Cedex 9

Tél. 05 81 67 24 24

ddetspp@gers.gouv.fr

<http://occitanie.dreets.gouv.fr>